



**Délibération du Conseil d'Administration
du CROUS de NICE-TOULON du 15 mars 2023**

**Convention d'occupation à titre onéreux précaire et révocable
entre la ville de Cannes et le Crous de NICE-TOULON
pour la cafétéria Méliès au sein du campus Méliès**

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023 et les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration autorise la directrice générale du Crous de Nice-Toulon à signer la convention annexée d'occupation à titre onéreux précaire et révocable entre la ville de Cannes et le Crous de NICE-TOULON pour la cafétéria située au sein du nouveau campus Georges Méliès à Cannes.

Fait à Nice, le 15 mars 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 19	